



travailleur handicapée catégorie B reconnue Cotorep

Par **Visiteur**, le **22/09/2008** à **01:19**

Bonjour, Je suis travailleur handicapée catégorie B reconnue par la Cotorep en 1997 et invalide à 30% depuis 2005. Je travaille 5h par jour le matin, j'ai un emploi de bureau (assistante RH). J'ai eu un arrêt maladie d'un mois, à mon retour, j'ai appris par d'autres collègues que mes principales activités m'étaient supprimées. Ils avaient reçus un mail de ma hiérarchie pendant mon absence stipulant que suite à mes absences répétées pour maladie, mes activités étaient définitivement confiés à quelqu'un d'autres. Je n'étais pas au courant de cette procédure, quel recours ai-je ? Cette action est discriminatoire pour moi, que puis-je faire ? Cordialement